RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00914
Numéro SIREN : 538 805 334
Nom ou dénomination : NANI FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2020 sous le numéro de dépôt 1269

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	104 887	4 108	100 779	55 702
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 918 450	323 400	2 595 050	1 465 249
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	5 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	105 000		105 000	
	3 133 337	**327 508**	**2 805 829**	**1 525 951**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	77 015		77 015	
Autres créances	1 281 891		1 281 891	1 043 088
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	153 957		153 957	96 102
Charges constatés d'avance (3)	440		440	943
	1 513 304		**1 513 304**	**1 140 133**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 646 641**	**327 508**	**4 319 133**	**2 666 084**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 587 400	1 587 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	437 776	458 803
Report à nouveau		-406 593
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**981 000**	**465 566**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	3 056 176	**2 155 176**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 187 797	406 812
Emprunts et dettes diverses (3)	38 215	42 376
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 399	2 968
Dettes fiscales et sociales	24 546	57 180
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 572
Produits constatés d'avance (1)		
	1 262 957	**510 908**
Ecarts de convertion passif		
TOTAL GENERAL	**4 319 133**	**2 666 084**
(1) Dont à plus d'un an (a)	969 631	307 098
(1) Dont à moins d'un an (a)	293 327	203 810
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 4 319 133 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 981 000 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2019.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Aucune immobilisation ne justifie une décomposition par composant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	66 400	104 887	66 400	104 887
Immobilisations financières	1 907 649	1 127 801	7 000	3 028 450
Total	**1 974 049**	**1 232 688**	**73 400**	**3 133 337**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 698	24 151	30 741	4 108
Immobilisations financières	437 400		114 000	323 400
Total	**448 098**	**24 151**	**144 741**	**327 508**
ACTIF NET				**2 805 829**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		104 887	1 127 801	1 232 688
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**104 887**	**1 127 801**	**1 232 688**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		66 400	7 000	73 400
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**66 400**	**7 000**	**73 400**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL L'INOPINEE 86000 POITIERS	2 000	528 003	100,00	55 608
SAS CHAUVIGNY 86000 POITIERS	1 000	119 355	100,00	64 352
SARL MBC GESTION 86000 POITIERS	1 000	15 816	100,00	51 856
SAS JAY 86000 POITIERS	1 000	-51 427	80,00	140 199
EURL OSB 86000 POITIERS	1 000	33 729	100,00	69 798
SARL PARTHENAY 79200 PARTHENAY	1 000	-34 605	95,00	23 613
SAS COME BACK 86000 POITIERS	1 000	-4 293	80,00	122 399
SARL MOLTES 86000 POITIERS	1 000	-111 043	100,00	11 423
SARL SAINT NAZAIRE 86000 POITIERS	1 000	1 000	80,00	-138 926
SAS SAUJON 17600 SAUJON	1 000		80,00	
SARL CHATELLERAULT 86000 POITIERS	1 000	-75 705	80,00	60 046
SARL BIEN DLB 86000 POITIERS	1 000	-5 088	72,00	5 886
SAS MAKAR 56000 VANNES	10 000	-37 117	100,00	52 975
EURL ESTOY 86000 POITIERS	1 000	-14 158	80,00	81
SCI LEA 79000 NIORT	1 000	-18 438	100,00	-6 239
SCI JOLLY 86000 POITIERS	1 000	-81 321	100,00	2 932
SAS WHITE 86000 POITIERS	1 000	-11 844	80,00	13 074
SCI DESCLICS 86190 VOUILLE	1 000	1 100	100,00	6 463
SARL JUMPER 86000 POITIERS	1 000	62 589	80,00	-26 638
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI NANI 86190 BERUGES	1 000	-23 275	10,00	-9 488
SARL MINIMEX 79180 CHAURAY	10 000	-69 510	50,00	27 227
SARL BDP SOCIETE EN LIQUIDATION 86000 POITIERS	27 000	44 163	33,33	-19 662
SARL BIOLAND 86000 POITIERS	1 000	1 000	30,00	-107 796
SARL HAVE 79000 NIORT	1 000	-85 953	50,00	-2 153
SCI MARIE 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR	1 000	-9 255	10,00	4 741
SCI ABLIS 79200 PARTHENAY	1 000	-83 340	10,00	37 401
SCI BLACK 86170 NEUVILLE DE POITOU	1 000	-28 165	10,00	9 746

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 464 347 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	105 000		105 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	77 015	77 015	
Autres	1 281 891	1 281 891	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	440	440	
Total	**1 464 347**	**1 359 347**	**105 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	77 015
Total	**77 015**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 587 400,00 EURO décomposé en 15 874 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.

	[illegible]	[illegible]
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 874	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 874	100,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 262 957 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 187 797	218 166	748 912	220 719
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 399	12 399		
Dettes fiscales et sociales	24 546	24 546		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 215	38 215		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 262 957**	**293 327**	**748 912**	**220 719**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	943 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	163 135			
(**) Emprunts, dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	4 944
INTERETS COURUS	3 334
Total	**8 278**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D AVANCE	440		
Total			

Tableau de financement

Capacité d'autofinancement de l'exercice	501 810	
- Réduction des fonds propres		21 026
Autofinancement disponible	**480 783**	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	432 000	
Nouveaux emprunts et contrats de credit-bail	944 120	
Total des ressources	**1 856 903**	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		58 974
Remboursement de comptes courants et versements aux associés		147 055
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		1 232 688
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		163 135
Total des emplois		**1 601 851**
Variation du fonds de roulement net global	**255 052**	

Variation des actifs				
Comptes clients, comptes rattachés	77 015		77 015	
Autres créances	119 053	23 144	95 909	
Comptes de régularisation	440	943		502
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	12 399	2 968		9 430
Dettes fiscales et sociales	24 546	57 180	32 633	
Autres dettes		1 572	1 572	
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			**197 197**	
Variation de la trésorerie active	153 957	96 102	57 855	
Variation nette de trésorerie			**57 855**	
Variation du fonds de roulement net global			**255 052**	

Du résultat à la trésorerie

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Le Résultat net comptable de votre entreprise ressort à :	391 010	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	24 151	
Produits intégrés dans le Résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie		114 000
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		389 341
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	**391 010**	
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	432 000	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice	944 120	
Total des ressources externes de l'exercice	**1 376 120**	
Mais votre entreprise doit financer :		
Distributions mises en paiement sur l'exercice		58 974
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		1 232 688
Remboursement de capital et de compte-courant		168 081
Montant consacré au remboursement du Capital des emprunts		163 135
Total des besoins de financement de l'exercice		**1 622 878**
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	96 102	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	**351 154**	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Augmentation de l'en-cours clients		77 015
Augmentation des autres créances		95 407
Augmentation de la dette auprès des fournisseurs	9 430	
Diminution des dettes fiscales et sociales		32 633
Diminution des autres dettes		1 572
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		**197 197**
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	**153 957**	

Détail du bilan actif

Immobilisations corporelles				
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT	94 387	66 400	27 987	42,15
21840000 - MOBILIER	10 500		10 500	
28182000 - AMORT. MATERIEL DE TRA	-4 108	-10 698	6 590	-61,60
	100 779	55 702	45 077	80,93
Immobilisations financières				
26111400 - TITRES MAKAR	10 000	10 000		
26113000 - TITRES DESCLICS SCI	30 500	500	30 000	NS
26115000 - TITRES MOLTES	77 500	77 500		
26117000 - TITRES ABLIS SCI	100	100		
26118000 - TITRES CHAUVIGNY	684 094	367 094	317 000	86,35
26119000 - TITRES JOLLY SCI	501	500	1	0,20
26120000 - TITRES PARTHENAY	950	950		
26121000 - TITRES PHENIX SARL		7 000	-7 000	-100,00
26122000 - TITRES JUMPER	20 400	400	20 000	NS
26123000 - TITRES HAVE SARL	500	500		
26124000 - TITRES FOUND SCI	500	500		
26125000 - TITRES MINIMEX	5 000	5 000		
26126000 - TITRES MARIE SCI	100	100		
26127000 - TITRES ESTOY	800	800		
26128000 - TITRES BDP SARL	254 400	254 400		
26129000 - TITRES OSB	337 785	337 785		
26130000 - TITRES BIEN DLB	720	720		
26131000 - TITRES COME BACK	800	800		
26132000 - TITRES MBC GESTION	1 000	1 000		
26133000 - TITRES BLACK SCI	400	400		
26134000 - TITRES NANI SCI	100	100		
26135000 - TITRES CHATELLERAULT	800	800		
26136000 - TITRES JAY	800	800		
26137000 - TITRES WHITE	800	800		
26138000 - TITRES INOPINEE	1 488 000	833 000	655 000	78,63
26139000 - TITRES ST NAZAIRE	800	800		
26140000 - TITRES BIOLAND	300	300		
26141000 - TITRES SAUJON	800		800	
27180000 - AUTRES TITRES	5 000	5 000		
27500000 - DEPOTS ET CAUTIONNEME	105 000		105 000	
29610000 - DEPRECIATION TITRES PA	-323 400	-437 400	114 000	-26,06
	2 705 050	1 470 249	1 234 801	83,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 805 829**	**1 525 951**	**1 279 878**	**83,87**
Clients				
41810000 - CLIENTS - FACTURES A ET	77 015		77 015	
	77 015		77 015	
Autres créances				
40100000 - FOURNISSEURS	637	340	297	87,17
43740000 - NATIXIS PEE	11 221	11 221		
44566000 - TVA DEDUCT.S/ACHATS &		82	-82	-100,00
44566100 - TVA DEDUCTIBLE S/ENCAI	1 058	149	909	610,07
44567000 - CRE•DIT DE TVA A REPO	5 313	11 310	-5 997	-53,02
44586000 - TVA S/FACT.NON PARVENU	824	42	782	NS
45126000 - GPE-DESCLICS SCI	56 539	10 557	45 982	435,55
45127000 - GPE-ABLIS SCI	43 199	62 688	-19 489	-31,09

Détail du bilan actif

45128000 - GPE-MARIE SCI	54 618	43 009	11 609	26,99
45129000 - GPE-OSB	64 720	57 707	7 013	12,15
45130000 - GPE-MBC GESTION	67 068	51 293	15 775	30,75
45141000 - GPE-MOLTES	66 796	56 940	9 856	17,31
45142000 - GPE-MINIMEX	74 004	73 463	541	0,74
45150000 - GPE-MAKAR	162 230	195 538	-33 308	-17,03
45151000 - GPE-PHENIX		32 830	-32 830	-100,00
45152000 - GPE-PARTHENAY	54 293	71 852	-17 560	-24,44
45153000 - GPE-JOLLY SCI	109 200	83 769	25 431	30,36
45154000 - GPE-JUMPER	43 013	21 662	21 352	98,57
45155000 - GPE-FOUND SCI	50 578	33 558	17 020	50,72
45156000 - GPE-ESTOY	66 736	57 995	8 742	15,07
45157000 - GPE-INOPINEE	41 319		41 319	
45158000 - GPE-BLACK SCI	4 500	4 500		
45159000 - GPE-NANI SCI	37 725	35 196	2 529	7,19
45160000 - GPE-BIEN DLB	34 855	28 069	6 785	24,17
45161000 - GPE-COME BACK		38 240	-38 240	-100,00
45163000 - GPE-WHITE	13 491	6 874	6 617	96,26
45165000 - GPE-JAY		27 243	-27 243	-100,00
45166000 - GPE-HAVE	3 000	3 000		
45167000 - GPE-SAINT NAZAIRE	69 614	5 487	64 127	NS
45168000 - GPE-BIOLAND	45 342	11 112	34 230	308,06
45180000 - GROUPE - INTERETS COUR		7 362	-7 362	-100,00
46781000 - PHENIX - CREDIT VENDEU	100 000		100 000	
	1 281 891	1 043 088	238 803	22,89
Disponibilités				
51210000 - BANQUE POPULAIRE	4 022	34 201	-30 179	-88,24
51211000 - COMPTE A TERME BP		60 000	-60 000	-100,00
51220000 - SOCIETE GENERALE	149 935	1 901	148 034	NS
	153 957	96 102	57 855	60,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 512 864**	**1 139 191**	**373 673**	**32,80**
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'	440	943	-502	-53,29
	440	943	-502	-53,29
TOTAL ACTIF	**4 319 133,29**	**2 666 084,39**	**1 653 048,90**	**62,00**

A

Détail du bilan passif

Capital				
10130000 - CAP. SOUSC. APPELE VER	1 587 400	1 587 400		
	1 587 400	1 587 400		
Réserves				
10610000 - RESERVE LEGALE	50 000	50 000		
10680000 - AUTRES RESERVES	437 776	458 803	-21 026	-4,58
11900000 - REPORT A NOUVEAU DEBI		-406 593	406 593	-100,00
	487 776	102 210	385 566	377,23
Résultat de l'exercice	981 000	465 566	515 434	110,71
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 056 176**	**2 155 176**	**901 000**	**41,81**
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements				
16410000 - PRET BP 220K€ - ACHAT P	88 190	119 834	-31 644	-26,41
16420000 - PRET BP 277K€ - ACHAT P	162 970	201 735	-38 765	-19,22
16430000 - PRET BMW FINANCIAL 6640		58 340	-58 340	-100,00
16431000 - PRET BMW FINANCIAL 9650	95 660		95 660	
16440000 - PRET BP 25000€	19 289	24 189	-4 900	-20,26
16460000 - PRET SG 277K€ - ACHAT P	267 632		267 632	
16470000 - PRET SG 570K€ - ACHAT P	550 722		550 722	
16884000 - INTERETS COURUS	3 334	2 714	620	22,84
	1 187 797	406 812	780 985	191,98
Emprunts et dettes financières diverses				
45111000 - GPE-CHAUVIGNY	7 884	10 962	-3 078	-28,08
45140000 - GPE-BDP	2 274	2 274		
45157000 - GPE-INOPINEE		17 203	-17 203	-100,00
45161000 - GPE-COME BACK	5 470		5 470	
45164000 - GPE-CHATELLERAULT	14 157	9 033	5 124	56,73
45165000 - GPE-JAY	6 584		6 584	
45510000 - ASSOCIE C/C BLAIS S.	1 845	2 904	-1 059	-36,47
	38 215	42 376	-4 161	-9,82
Fournisseurs				
40100000 - FOURNISSEURS	7 455	2 806	4 648	165,64
40810000 - FOURNIS.FACT.NON PARV	4 944	162	4 782	NS
	12 399	2 968	9 430	317,69
Dettes fiscales & sociales				
43860000 - ORG.SOC. AUTR.CH. A PAY		9 223	-9 223	-100,00
44200000 - ETAT - IMPOTS ET TAXES R	9 000		9 000	
44551000 - TVA A DECAISSER	2 107		2 107	
44566000 - TVA DEDUCT.S/ACHATS &	303		303	
44571000 - TVA COLLECTEE S/ENCAIS	300	47 430	-47 130	-99,37
44587000 - TVA S/FACTURES A ETABLI	12 836		12 836	
44860000 - ETAT - CHARGES A PAYER		527	-527	-100,00
	24 546	57 180	-32 633	-57,07
Autres dettes				
46701000 - MALIRO SARL		974	-974	-100,00
46711000 - AMISSOCIES		98	-98	-100,00
46760000 - P2L SARL		500	-500	-100,00
		1 572	-1 572	-100,00
TOTAL DETTES	**1 262 957**	**510 908**	**752 049**	**147,20**
TOTAL	**4 319 133**	**2 666 084**	**1 653 049**	**62,00**

SARL NANI FINANCIERE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 587 400 €

SIEGE SOCIAL

POITIERS (86000) 28 avenue du 8 Mai 1945

RCS POITIERS n°538 805 334

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2020

Associés	Parts sociales	Voix	Mandataires	Emargements
M. Stéphane BLAIS 16 rue de Chantemerle 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR	15 874			
TOTAL	15 874 parts en toute propriété			

Le gérant certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître 1 associé présent totalisant 15 874 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont associées 15 874 voix.

A POITIERS
Le 3 AVRIL 2020

Le Gérant

SARL NANI FINANCIERE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 587 400 €

SIEGE SOCIAL
POITIERS (86000) 28 avenue du 8 Mai 1945

RCS POITIERS n°538.805.334

= = = = = = = = = = =

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

= = = = = = = = = = = =

L'an deux mil vingt
Le trois avril
Au siège social,

Monsieur Stéphane BLAIS, associée unique de la société NANI FINANCIERE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Monsieur BLAIS en sa qualité de gérant, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.
Puis, l'associé unique examine les différents points suivants :

- EXAMEN ET APPROBATRION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
- AFFECTATION DE RESULTATS
- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 du CODE DE COMMERCE
- OPERATIONS CONCERNANT LE GERANT
- POUVOIR A CONFERER

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 981 000 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, il donne quitus au gérant de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 981 000 euros de la manière suivante :

49 050 euros au compte « Réserve légale »
Solde du compte « Réserve légale » : 99 050 euros
931 950 euros au compte « **Autres réserves** ».
Solde du compte « Autres réserves » : 1 369 726 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 Juin 2018	80 000		
30 Juin 2017			
30 Juin 2016	30 000		

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.223-19 du code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

QUATRIEME DECISION

L'associé prend acte que la rémunération du gérant pour l'exercice écoulé s'est élevée à 84 000 €.
Il décide de la maintenir pour l'exercice suivant, avec prise en charge par la société des cotisations sociales du gérant.
Les cotisations sociales du gérant pour l'exercice écoulé sont prises en charge par la société à hauteur de 37 813 €.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités qui en seront la suite et la conséquence.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique.



AUDEX
ATLANTIQUE

EXEMPLAIRE GREFFE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

NANI FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 1 587 400 €

28 Avenue du 8 mai 1945

86000 POITIERS

Exercice clos le 31/12/2019

AUDEX ATLANTIQUE : EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT-CONSEIL

3 rue Guglielmo Marconi. 44800 Saint Herblain ▪ **T** +33 (0)2 51 11 08 65

contact@audex-atlantique.fr ▪ www.audex-atlantique.fr

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 50000 € ▪ RCS 514 894 930 à Nantes ▪ TVA intracommunautaire : FR 57514894930 ▪ Inscrite à l'ordre des experts comptables des Pays de Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Rennes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

NANI FINANCIERE
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé Unique,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **NANI FINANCIERE,** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Gérant le 06 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établissent à 2 595 049,79 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent cette valeur d'utilité, notamment les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude significative, ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 19 mars 2020

Pour AUDEX Atlantique

Benoît QUINTIN de KERCADIO
Commissaire aux Comptes